

COMMUNE
D'ECKARTSWILLER
67700



Compte-rendu

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 février 2020 à 19h00

Nombre de conseillers
élus :

11

Nombre de conseillers
en fonction :

10

Nombre de
conseillers
présents :

08

Convoqué le 05 février 2020

Compte-rendu affiché le 12 février 2020

Sous la présidence de M. Jean-Jacques JUNDT, Maire

Etaient présents :- M. Jean-Paul ROTHAN

- Adjoint au Maire

Mme. Annie KIEFFER – Mme. Yolande REBSTOCK- M. Guillaume BEYRLE - M. Gérard JUILLET- M. Jean-Claude HOYEAUX - M. Claude SCHNEIDER

Absents excusés : M. Jean-Paul PFEIFFER - M. Oliver KORNMEYER

Ordre du jour

Secrétaire de séance – Désignation

Approbation du procès- verbal de la séance précédente

Factures

- N° 2020 -01 **AFFAIRES IMMOBILIERES** – Travaux de démolition (maison située au 4 rue du Maréchal Leclerc (anciennement Philippi) et réhabilitation de la place bourg en stationnement de proximité
- N° 2020 -02 **DOMAINE ET PATRIMOINE** -RPI Saint Michel – Fixation de la clé de répartition pour l'année scolaire 2019/2020
- N° 2020 -03 **FINANCES LOCALES** – Partage des frais lors des cérémonies et fêtes communes entre Saint Jean Saverne et Eckartswiller
- N° 2020 -04 **DOMAINES ET PATRIMOINE** – Convention avec la société FREE MOBILE
- N° 2020 -06 **URBANISME** – Délégations permanentes du Maire – compte rendu d'informations

Divers :

- Procès verbal du SMICTOM du 17/01/2020
- Point sur l'antenne FREE MOBILE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour.

- N° 2020 -05 **FONCTION PUBLIQUE** – Personnel contractuel
Fixation du taux horaire de l'agent communal intervenant pour le compte de la commune afin d'être refacturé à un tiers

SECRETARE DE SEANCE – DESIGNATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DESIGNE M. Guillaume BEYRLE comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL de la séance du 05 novembre 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE, sans observation, le procès-verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 05 novembre 2019.

N° 2020 -01 AFFAIRES IMMOBILIERES – Travaux de démolition (maison située au 4 rue du Maréchal Leclerc (anciennement Philippi) et réhabilitation de la place bourg en stationnement de proximité

Suite à la délibération du 24 juillet 2018 portant acquisition de l'immeuble situé au 4 rue du Maréchal Leclerc, la commune souhaite réaménager la parcelle en démolissant la maison pour y effectuer des places de stationnement afin de redynamiser le centre bourg du village.

Considérant que la commune a l'opportunité de sécuriser une section de la rue principale du village en aménageant du stationnement et un espace de retrait pour les piétons. Cette petite place est prévue sur l'emprise d'une ancienne maison dont la commune a fait l'acquisition.

Cette bâtisse qui ne présente pas d'intérêt patrimonial pour aérer le tissu urbain et créer 4 à 6 places de stationnement a été démolie.

Cette opération sécurisera la circulation dans cette partie centrale de la commune, à proximité de l'école.

Le stationnement hors des emplacements prévus, en bordure de l'axe de circulation, ne sera plus toléré car des places seront aménagées.

Cet espace central constituera également un lieu de « refuge » sécurisé pour les passants qui souhaitent faire une halte, échanger entre habitants ou parents d'élèves.

Les travaux consistent à démolir la bâtisse, évacuer les matériaux, terrasser l'emprise puis aménager la placette (enrobés, marquage, signalisation, voir mobilier urbain).

PLAN DE FINACEMENT

DEPENSES HT	RECETTES HT
Acquisition propriété : 28 800€	DETR 30% : 16 871,73€
Travaux de démolition : 12 850€	Autofinancement commune : 39 367,37€
Travaux d'enrobés : 7 950€	
Travaux de création mur de séparation parcelle voisine suite démolition bâtiment : 4 454,10€	
Mise en étanchéité de la structure mitoyenne suite démolition bâtiment : 1 845€	
Marquage de 4 ou 5 emplacements et panneau signalétique : 340€	
Total : 56 239,10€	Total : 56 239,10€

Le dossier de demande de subventions dématérialisé est déjà en cours d'instruction auprès de la sous-préfecture relatif à la DETR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

D'AUTORISER le Maire :

- à passer et signer les devis pour la réalisation de cette opération, ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier ;
- à signer et à déposer le permis de démolir et autorisations d'urbanisme nécessaires en vue de l'édification du projet précité ;
- de solliciter les éventuelles subventions auprès de la Préfecture notamment par la DETR

N° 2020 -02 DOMAINE ET PATRIMOINE -RPI Saint Michel – Fixation de la clé de répartition pour l'année scolaire 2019/2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ARRETE comme suit la répartition pour l'année scolaire 2019-2020, qui servira au calcul des frais de fonctionnement du RPI Saint-Michel.

Elèves domiciliés à SAINT-JEAN-SAVERNE	26/72
Elèves domiciliés à ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE	32/72
Elèves domiciliés à ECKARTSWILLER	14/72

N° 2020 -03 FINANCES LOCALES – Partage des frais lors des cérémonies et fêtes communes entre Saint Jean Saverne et Eckartswiller

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint Jean Saverne et Eckartswiller organisent communément certaines cérémonies et fêtes, ceci dans un objectif de rapprochement de nos deux communes.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de :

Refacturer les divers frais liés aux différentes manifestations organisées communément par la prise en charge à hauteur de la moitié (et/ou au prorata du nombre de participants par commune) par chaque collectivité qui se refacturera et/ou déduira les montants versés par chacun par l'émission d'un titre de recettes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

N° 2020 -04 DOMAINE ET PATRIMOINE – Convention avec la société FREE MOBILE

Dans le cadre de l'attribution de la quatrième licence de téléphonie mobile, la société Free Mobile projette d'installer un relais sur un pylône à construire sis lieu-dit "FALLBERG" OBERHOF 67700 ECKARTSWILLER afin de développer et d'exploiter son réseau de téléphonie mobile.

Le projet consiste en :

- la création d'une antenne relais sur un pylône à construire composé d'antennes, de paraboles et de modules.
- l'installation de coffrets techniques dans une zone technique grillagée à créer au pied du pylône.

Cette installation sera située sur la parcelle cadastrée Section D parcelle 239/32, - appartenant à la Commune de ECKARTSWILLER, (parcelle en cours de rachat) sur une superficie de 102 m² environ et sera régie par une convention d'occupation du domaine public.

La société Free Mobile versera pour la réalisation de cet équipement une redevance annuelle de 1 500,00 € toutes charges incluses sur une période de 12 années entières et consécutives, sauf congé donné par l'une ou l'autre partie, renouvelable par périodes de 6 ans. Le loyer sera indexé sur l'Indice de Référence des Loyers (IRL) publié par l'INSEE.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer et à autoriser le Maire à signer la convention avec la société Free Mobile.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention avec la société Free mobile qui projette d'installer un relais afin de développer et d'exploiter son réseau,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

N° 2020 -05 FONCTION PUBLIQUE – Personnel contractuel

Fixation du taux horaire de l'agent communal intervenant pour le compte de la commune afin d'être refacturé à un tiers

Considérant que l'agent communal technique a dû intervenir sur le sol endommagé de la salle polyvalente causé par un tiers lors de la location de cette dernière.

Que le coût de cet agent doit être identifié afin de pouvoir être refacturer au tiers.

Coût horaire de la main d'œuvre	Tarifs 2020
L'heure de main d'œuvre (charges patronales comprises)	18,11€ de l'heure

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE

D'APPROUVER le taux horaire et
AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le titre en vue du remboursement des frais engagés pour restaurer le sol.

N° 2020 – 06

DELEGATIONS PERMANENTES DU MAIRE – Compte-rendu d'information

Article 2122-22 du CGCT – Compte rendu d'information

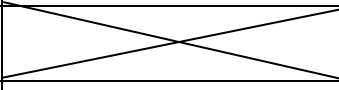
Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

Le Maire informe le Conseil Municipal que la déclaration d'intention d'aliéner a été présentée en Mairie pour le bien suivant, soumis au DPU:

- Immeuble bâti, situé, Section 4 parcelle n° 226 – 38 rue principale- d'une surface totale de 7,10 ca (propriétaire Mme HEYN Yolande épouse REBSTOCK)

La commune a déclaré renoncer à l'exercice du droit de préemption pour les dits biens.

L'ensemble des points à l'ordre du jour étant examinés, M. le Maire lève la séance à 20h30.
Le présent procès-verbal est signé par tous les membres présents

JUNDT Jean-Jacques	Maire	
PFEIFFER Jean-Paul	Adjoint au Maire	Absent excusé
ROTHAN Jean-Luc	Adjoint au Maire	
REBSTOCK Yolande	Conseillère Municipale	
JUILLET Gérard	Conseiller Municipal	
KIEFFER Annie	Conseillère Municipale	
HOYEAUX Jean-Claude	Conseiller Municipal	
RICHERT Irène	Conseillère Municipale	
SCHNEIDER Claude	Conseiller Municipal	
KORNMEYER Olivier	Conseiller Municipal	Absent excusé
BEYRLE Guillaume	Conseiller Municipal	